



TRANSMIS LE 26/03/2024  
REÇU LE 26/03/2024  
AFFICHÉ LE 26/03/2024  
NOTIFIÉ LE 28/03/2024  
PUBLIÉ LE 28/03/2024  
EXÉCUTOIRE 28/03/2024

2024/...

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024 DÉLIBÉRATION N°21

**OBJET : TECHNIQUES/BATIMENTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DU FONDS VERT POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE L'ÉPINE-GUYON.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
L'an deux mil vingt-quatre, le 21 du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire :** Xavier MELKI.

**Adjoint au Maire (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*) :** Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*) :** Marc SCHWEITZER.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*) :** Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

**Conseillers Municipaux (\*) :** Florent BATIER, Océane USTASE.

#### ABSENTS ayant donné Procuration

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Alain VERBRUGGHE à Dominique ASARO.

Franck GAILLARD à Frédéric LÉPRON.

Bruno DE CARLI à Marie-Christine CAVECCHI.

Thierry BILLARAND à Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

Hervé GALICHET à Henri FERNANDEZ.

Maryem EL AMRANI à Marion WERNER.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Yohan KAJDAN à Marc SCHWEITZER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Françoise LASCOT à Vincent MULOT.

#### ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA.

**Secrétaire de séance :** Sabrina FORTUNATO.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.  
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.  
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la -Garenne (95130)

Question n°21 du CM du 21/03/2024 - P 1/2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024 DÉLIBÉRATION N°21

**OBJET : TECHNIQUES/BATIMENTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DU FONDS VERT POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE L'ÉPINE-GUYON.**

### Le Conseil Municipal

**VU** les articles L.2121-12, L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Budget Communal,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à des travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle de l'Épine Guyon,

**CONSIDÉRANT** le soutien apporté aux collectivités par la Préfecture du Val-d'Oise dans le cadre du Fonds vert pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires,

**APRES** l'avis de la Commission « Techniques » en date du 4 mars 2024 et de la Commission "Ressources et Développement" en date du 7 mars 2024,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, Le Conseil Municipal**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Préfecture du Val-D'Oise dans le cadre du Fonds vert pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle de l'Épine Guyon.

**Article 2 : : DIT** que la réalisation des travaux serait financée comme suit :

- 120 000 euros par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise
- 1 750 000 euros par le Conseil départemental du Val-d'Oise
- 1 000 000 euros par la Préfecture du Val-d'Oise au titre de la DSIL
- 600 000 euros par la Préfecture du Val-d'Oise au titre du Fonds vert
- 200 000 euros par le Conseil Régional d'Ile-de-France
- 7 047 357,64 euros à la charge de la Commune

Le coût global de l'opération (frais de mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage compris) est estimé à 10 717 357,64 euros HT soit 12 860 829,10 euros TTC.



Ville de Franconville-la -Garenne (95130)

Question n°21 du CM du 21/03/2024 - P 2/2

**Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de recouvrement de cette somme qui sera versée sur le compte nature **13462** fonction **213** du budget de la Commune,

**Article 4 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention se rapportant à cette demande et tout document relatif à cette subvention.

**Article 5 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Xavier MELKI**  
 Maire de Franconville-la-Garenne  
 Conseiller régional d'Ile-de-France



**A l'unanimité des votants**

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire

Le 28 mars 2024

Le Maire

Mme Jeanne Charrière-Cugno



# Acte à classer

DL21032024Q21vf

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-03-26T17-06-09.00 ( MI251889625 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240321-DL21032024Q21vf-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : TECHNIQUES/BATIMENTS - DEMANDE DE SUBVENTION EN FAVOUR DE LA - PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DU FONDS VERT POUR LES - TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE L'ÉCOLE MATERNELLE DE L'ÉPINE GUYON. -

Date de décision : 21/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. attribuées aux collectivités

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 21 vf - TECH - SUB FONDS VERT Multicanal : Non  
MATER EPINE GUYON.PDF

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé Date 26/03/24 à 17:06

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Transmis Date 26/03/24 à 17:06

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Accusé de réception Date 26/03/24 à 17:10